

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFD	Date	2 octobre 2024
Numéro		Heure	17h59

Auteur-e(-s) : Conseil d'État		Lié à (obligatoire) : ad 24.186
Titre : Amendement à la motion de député-e-s interpartis 24.186, du 2 septembre 2024, Harcèlement scolaire : former et investir les moyens nécessaires		
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui adresser un rapport <u>d'information sur les mesures financières et réglementaires prises en lien avec le bilan et les adaptations (motion 24.187) du plan d'action cantonal</u> pour lutter contre le harcèlement scolaire de manière conséquente à l'école obligatoire. En particulier, ces <u>mesures doivent</u> permettre de former et de donner les moyens aux actrices et acteurs de terrain, dont les enseignant-e-s et les éducateur-trice-s, pour faire face à cette problématique en s'appuyant sur des ressources suffisantes.		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Florence Nater, présidente du Conseil d'État		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :